

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2016 à 18 heures

L'an deux mil seize, le 6 avril, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur BENEFICE Patrick, Adjoint au Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2016, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, MM. BERLY, FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. de LATOUR donne pouvoir pour voter en son nom à M. BENEFICE
Mme GAILLARD donne pouvoir pour voter en son nom à Mme BOUVOT

ABSENTS : M. SERRE, Mme LEBLAND

—————
Madame Jacqueline BOUVOT est élue secrétaire de séance

—————
En raison de l'absence de M. Henri de LATOUR, Monsieur Patrick BENEFICE, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance. Il adresse les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur Henri de LATOUR et sa fille, et une pensée pour Madame Corinne LEBLAND qui a perdu sa mère récemment.

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2016**

M. ESPAZE : Page 9, il convenait de lire « Où en est la vente de l'usine ? »

Sans autre observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2016 est adopté à l'unanimité.

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2016**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick BENEFICE propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour la proposition du collectif « Citoyens d'après-demain » concernant les « incroyables comestibles ».

Accord du Conseil Municipal.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur Patrick BENEFICE présente les projets de budgets 2016.

Trois commissions finances ont été réunies pour préparer le détail du budget, commissions ouvertes à tous les conseillers municipaux. Le Budget principal de la commune n'a pas pu être examiné en commission finances car nous attendions l'annonce, au chapitre des recettes, des dotations de l'Etat.

Le budget primitif de la commune (M14) est soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil Municipal sachant que, selon l'annonce des dotations de l'Etat dont nous venons juste d'avoir communication, un budget supplémentaire sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

Quel est le contexte de la préparation de ce budget 2016 ?

Au niveau national,

L'incertitude pèse sur la baisse annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités. 2016 est la 3^{ème} année où la réduction des dotations Etat doit s'opérer. Pour notre commune, en 2015, nous avons constaté une stabilité des dotations Etat. En effet la baisse de la DGF a été compensée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Compensation de Taxes.

En l'absence des chiffres donnés par l'Etat, nous prenons l'hypothèse prudente d'une baisse légère du chapitre « **Dotations, subventions et participations** ».

Des dotations notifiées par l'Etat, hier 5 avril 2016, il ressort des recettes supérieures de 7 850 € par rapport au budget présenté, il n'y a donc pas lieu de modifier le projet.

Le contexte au niveau local

Le produit des 4 taxes de la fiscalité locale, à taux constants, est prévu à hauteur de 539 017 € tel que communiqué par les services fiscaux.

A cette somme doit être déduit, depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, le prélèvement GIR à destination de l'Etat de 81 195 €.

Ce sera donc la somme nette de 457 822 € qui sera versée au budget.

Au total, nous prévoyons, sur le budget principal, une baisse des recettes de – 71 785 €, alors que les dépenses prévisibles augmentent de + 56 438 €.

Toutefois nous devrions terminer cette année budgétaire avec un excédent de fonctionnement de + 163 100 € qui nous permettrait d'alimenter la section d'investissements à hauteur de 126 000 €.

En investissements, 2016 sera principalement consacré à finir de régler la construction de la Maison de Santé (258 810 €) et à réaliser deux nouveaux projets conséquents :

- Travaux à l'entrée du village sur terrain dit « sous Casta » pour installation d'un transformateur par ERDF et aménagement d'un parking (233 500 € dont 38 500 € à la charge de la commune).
- Travaux d'adduction d'eau en rive droite de la Salindrenque (404 000 € dont 164 000 € à la charge de la commune).

Malgré le contexte de la réduction importante de nos ressources il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Les taux des 4 taxes soumis au vote sont donc :

	2010 Lasalle avant réforme	2010 (*) Lasalle après réforme	2015 Lasalle	2016 Lasalle A voter
Taxe d'habitation	9,82	18,43	18,43	18,43
Foncier bâti	18,22	18,22	18,22	18,22
Foncier non bâti	57,18	59,95	59,95	59,95
CFE		26,63	26,63	26,63

(*) taux imposés par l'Etat du fait de la réforme, sans aucune augmentation décidée par la Commune

CANTINE :

Le budget s'équilibre à hauteur de 60 772,86 €.

Les dépenses nettes 2016 sont prévues à hauteur de 60 772,86 € pour un réalisé net de 50 091,94 € en 2015. L'augmentation est due en grande partie à la ligne « Alimentation » où le 4^{ème} trimestre 2015 est payé en 2016 (facture de 8 804,41 €).

Compte tenu des recettes attendues des familles et des communes voisines participantes pour un total de 36 700 €, c'est une somme de 20 000 € qui devrait rester à la charge de la commune, somme qui serait inférieure à celles des trois années précédentes.

ART.	DESIGNATION	BP 2016
60623	Alimentation	35 072,86
60628	Pharmacie	100,00
60631	Produits d'entretien	100,00
60632	Petit matériel	500,00
011 Charges générales		35 772,86
621	Personnel	25 000,00
012 Charges de personnel		25 000,00
TOTAL DEPENSES		60 772,86
70388	Participation des familles	28 700,00
747	Communes d'origine	8 000,00
Total recettes externes		36 700,00
7478	Commune - Repas	20 000,00
Total apports Lasalle		20 000,00
Excédent antérieur		4 072,86
TOTAL RECETTES		60 772,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget « cantine » 2016 tel que présenté.

PERISCOLAIRE (Traditionnel et Nouveau Temps Périscolaires) :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 40 212,14 €.

Les dépenses 2016 prévues sont constituées de la couverture du solde négatif 2015 de 10 612,14 € et des dépenses de l'année 2016 pour 29 600 € dont 27 000 € de charges de personnel.

Les dépenses ne concernent plus que les activités périscolaires puisque le fonctionnement du centre de loisirs est désormais du ressort intercommunal.

Côté recettes, la participation des familles, les aides CAF et MSA et les aides au PEDT, devraient totaliser 18 000 € et laisser à la charge de la commune la somme de 22 212,14 €.

DESIGNATION		BP 2016
DEPENSES		
002	Déficit antérieur	10 612,14
002 Déficit antérieur		10 612,14
60623	Alimentation	200,00
60631	Produits entretien	200,00
6068	Frais pédagogiques	500,00
61522	Entretien Bâtiment	500,00
6156	Maintenance	300,00

616	Assurances	200,00
6262	Téléphone Internet	700,00
011 Charges à caractère général		2 600,00
6215	Salaires	24 000,00
6218	Intervenants	3 000,00
012 Charges de personnel		27 000,00
TOTAL DEPENSES		40 212,14
RECETTES		
70388	Participations familles	5 000,00
7478	C.A.F. / M.S.A.	6 000,00
74718	Fonds PEDT	7 000,00
Total recettes usagers & organismes		18 000,00
7474	Commune	11 600,00
7474	Commune Déficit antérieur	10 612,14
Total apport Lasalle		22 212,14
TOTAL RECETTES		40 212,14

M. ESPAZE : *A quoi correspondent les charges de personnel ?*

M. BENEFICE : *Aux animations du matin, du midi et du soir, ainsi qu'aux Temps d'Activités Périscolaires les mardis et vendredis après-midi qui ont beaucoup de succès grâce à l'investissement d'associations, de bénévoles et également du personnel communal.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget « Périscolaire » 2016 tel que présenté.

PARC LOCATIF :

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 263 386,46 €.

Les dépenses nettes 2016, hors virements internes, s'élèvent à 68 386,46 €. Une enveloppe de 28 380 € est prévue pour des travaux d'entretien des bâtiments loués qui concernent notamment l'ancienne Trésorerie et la Cure.

Le montant des recettes propres à 2016 (148 000 €) s'ajoutant à l'excédent 2015 porte le total des recettes à 263 386,46 €.

Ce budget permettra d'une part d'alimenter la section d'investissement du Parc Locatif à hauteur de 160 000 € et d'autre part de soutenir le budget principal à hauteur de 25 000 €.

ART.	DESIGNATION	BP 2016
6061	EDF	11 000,00
60621	Combustibles	2 000,00
61522	Entretien bâtiments	28 386,46
61558	Petit mobilier	500,00
6156	Maintenance	4 000,00
616	Assurance	2 000,00
618	Linge Gîte	500,00
635	Taxes séjour + foncière	9 000,00
011 Charges à caractère général		57 386,46
621	Personnel	10 000,00
012 Charges de personnel		10 000,00
661	Charges financières	35 000,00
66 Charges financières		35 000,00
673	Annulation titres	1 000,00
67 Charges exceptionnelles		1 000,00
023	Virement investissement	160 000,00
Total virements internes		160 000,00
TOTAL DEPENSES		263 386,46
752	Loyers	140 000,00
	vente photovoltaïque	6 000,00
752	Remb. Électricité locataires	2 000,00
002	Excédent	115 386,46
TOTAL RECETTES		263 386,46

Mme ZANCHI : Il y a également l'entretien et la rénovation des logements loués, notamment lorsqu'il y a un changement de locataires.

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 594 700,41 €.

En dépenses, après remboursement des emprunts à long terme pour 50 000 €, sont prévus en 2016 uniquement la fin du règlement de la construction de la Maison de Santé (258 810 € à la charge de la commune) et quelques divers travaux à hauteur de 28 890,41 €.

Les recettes, compte tenu de l'excédent 2015 (177 700,41 €) et du virement depuis la section de fonctionnement de 160 000 €, sont constituées du FCTVA (160 000 €), du fonds de concours de la Communauté de Communes de 18 000 € et d'un apport du budget chaufferie par régularisation comptable.

PROGRAMMES	GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	MAISON SANTE	TOTAL
DEPENSES	53 000,00	28 890,41	512 810,00	594 700,41
164 - Remb. Emprunt	50 000,00		399 810,00	449 810,00
Remb, TVA Pharmacie			33 000,00	33 000,00
165 - Cautions	3 000,00			3 000,00
2132 - Travaux		28 890,41	80 000,00	108 890,41

RECETTES	340 700,41		254 000,00	594 700,41
001 Excédent	177 700,41			177 700,41
021 Virement fonct.	160 000,00			160 000,00
10222 FCTVA			160 000,00	160 000,00
Régul travaux chaufferie			76 000,00	76 000,00
138 - Subventions			18 000,00	18 000,00
165 - Cautions	3 000,00			3 000,00
FONDS PROPRES	287 700,41	-28 890,41	-258 810,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget « Parc Locatif » 2016 tel que présenté.

COMMUNE – M14 (Budget principal) :

Fonctionnement :

Les dépenses totales hors dotation aux provisions et virement à la S.I. s'élèvent à 1 159 427,60 € à comparer aux 1 102 989,34 € réalisés en 2015. Ainsi les dépenses sont prévues à la hausse de + 56 438 € (+ 5,12 %).

Le total des charges générales (270 915 €) est prévu en hausse par rapport à 2015, soit un écart de + 27 489 €.

A noter dans ce chapitre :

La dotation pour les fournitures scolaires augmentée en 2014 de 3,00 € est de 53 € par élève, soit un total de 7 738 € pour un effectif de 146 élèves.

Les charges de personnel devraient s'élever à 642 300 €.

Une attention particulière est toujours portée à ce chapitre qui, atténuation des charges déduites, représentera 50,05 % du total des dépenses.

Dans ce chapitre figure toujours la charge salariale du personnel affecté au centre de loisirs intercommunal puisque ce personnel est resté communal en étant mis à disposition de la communauté de communes. Une somme de 62 000 € prévue en recette au chapitre « Atténuation de charges » inclut la prise en charge par la communauté de communes du fonctionnement du centre de loisirs.

Les charges de gestion courantes (150 500 €) sont en hausse de + 39 400 € par rapport à 2015.

Cette augmentation est due à une contribution importante de la commune (29 000 €) à des travaux électriques réalisés par le SMEG ainsi qu'un règlement en janvier du 4^{ème} trimestre 2015 au SDIS de 8 178 €.

A noter dans ce chapitre l'enveloppe des subventions inscrite pour un montant de 28 000 €, en légère augmentation par rapport à 2015 (25 605 €).

Les charges financières (intérêts des emprunts pour 42 000 €) sont en baisse.

Les charges exceptionnelles (53 712 €) sont en nette baisse (- 24 293 €).

Baissent à la fois, la somme nécessaire à la couverture du déficit du budget Cantine (- 14 000 €) et la ligne « Titres annulés » (- 6 593 €).

A noter que n'est pas prévu en 2016 d'abonder le budget du CCAS qui dispose pour cet année 2016 d'une enveloppe de 13 740 €.

Les recettes totales s'élèvent à 1 322 527 €

à comparer à 1 394 312 € en 2015, soit une diminution importante de – 71 785 €.

Baissent principalement :

- Dotations Etat inscrites au budget - 15 620 €
- Produit de la fiscalité locale de - 31 392 €
- Atténuation de charges - 27 244 €

A noter que le produit de la fiscalité locale communiqué par les services fiscaux pour 2016 est nettement inférieur à celui réalisé en 2015. Ce produit est inscrit tel quel mais on peut raisonnablement espérer que la réalité dépassera la prévision.

Au bilan de ces dépenses et recettes prévues, l'excédent cumulé dégagé en fin 2016 devrait s'élever à + 163 100 € et permettre un virement à la section d'investissement de 126 000 €.

N°	COMPTES	BP 2016
011	Charges générales	270 915,41
012	Charges Personnel	642 300,00
65	Gestion courante	150 500,00
66	Charges financières	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	53 712,14
68	Dotations aux provisions	37 100,00
023	Virement section invest.	126 000,00
TOTAL DEPENSES		1 322 527,55
013	Atténuation de charges	62 000,00
70	Vente de produits	13 100,00
73	Impôts et taxes	472 822,00
74	Dotations, subv., particip.	433 500,00
75	Produits gestion courante	205 400,00
77	Produits exceptionnels	26 300,00
002	Excédent reporté (N-1)	109 405,55
TOTAL RECETTES		1 322 527,55

M. BERLY : *Qu'en est-il de l'évolution des dotations de l'Etat ?*

M. BENEFICE : *Les chiffres 2016 communiqués hier présentent une diminution de 4 000 € sur le montant total qui s'établit comme suit :*

	2015	2016
<i>DGF Forfaitaire</i>	<i>164 458</i>	<i>142 250</i>
<i>DSR 2ème part</i>	<i>135 731</i>	<i>150 863</i>
DSR Bourg centre	97 967	105 408
DSR Péréquation	21 902	24 346
DSR Cible	15 862	21 109
<i>DN Péréquation</i>	<i>51 066</i>	<i>54 145</i>
TOTAL	351 255	347 258

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 601 250 €.

En dépenses, une fois couvert le solde des investissements 2015 (181 917 €) et le remboursement annuel des emprunts (58 100 €), l'enveloppe prévue pour les Etudes et les Travaux est de 361 233 €.

Dans cette enveloppe, le projet principal inscrit est l'aménagement à l'entrée du village du terrain dit « sous Casta » pour installation d'un transformateur par ERDF et la création d'un parking.

Ce projet est chiffré à hauteur de 233 500 € dont 38 500 € seront à la charge de la commune.

Une demande de subvention DETR a été déposée auprès de l'Etat. Sans réponse de l'Etat, cette subvention n'est pas inscrite au budget, mais elle est fortement espérée.

Côté ressources, les principales recettes d'investissement sont :

- L'affectation du résultat 2015 de 181 917 €,
- 31 000 € de FCTVA sur travaux 2015.
- 45 000 € d'aides Etat, Département et Région restant à percevoir pour les travaux dits « catastrophes naturelles » réalisés
- 126 000 € du virement attendu fin 2016 depuis la section de fonctionnement,
- 8 333 € d'annuité de cession usine Paulhan
- 42 000 € inscrits en avance de TVA.

PROGRAMMES		Gestion dette	Travaux divers	Bâtiments	Voirie	Matériel	P.L.U.	Zonage inondation	Terrain casta.	TOTAL
DEPENSES		240 017,53	14 233,00	33 000,00	48 000,00	22 000,00	7 000,00	3 500,00	233 500,00	601 250,53
001	Déficit reporté	181 917,53								181 917,53
164	Remb. Emprunt	58 100,00								58 100,00
2031	Etudes						7 000,00	3 500,00	11 500,00	22 000,00
215	Matériel					22 000,00				22 000,00
2313	Travaux		14 233,00	33 000,00					222 000,00	269 233,00
2315	Voies/réseaux				48 000,00					48 000,00
RECETTES		347 250,53	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	601 250,53
021	Prélèvements	126 000,00								126 000,00
1022	F.C.T.V.A.	31 000,00								31 000,00
1068	affectation 2015	181 917,53								181 917,53
1381	Etat				28 000,00					28 000,00
1382	Région				7 000,00					7 000,00
1383	Département				10 000,00					10 000,00
	SMEG				14 000,00					14 000,00
	EDF								68 000,00	68 000,00
2764	vente usine Paulan	8 333,00								8 333,00
	Vente terrain casta								85 000,00	85 000,00
	Avance TVA								42 000,00	42 000,00
FONDS PROPRES		107 233,00	-14 233,00	-33 000,00	11 000,00	-22 000,00	-7 000,00	-3 500,00	-38 500,00	0,00

M. ESPAZE : *N'y a-t-il pas superposition entre le terrain de la casta et les travaux suite aux inondations ?*

M. BENEFIGE : *Le terrain de la casta est une opération à part, les travaux suite aux inondations ont été réalisés mais nous n'avons toujours pas reçu les aides.*

M. ESPAZE : *Est-ce que les comptes sont arrêtés pour le terrain de la casta ?*

M. BENEFIGE : *Cela a été établi par un compte-rendu fait par ERDF. Concernant les travaux dans les bâtiments, suivant leur éligibilité au FCTVA, ils passent en investissement ou en fonctionnement.*

M. ESPAZE : *Monsieur le Maire m'a mis hors de la Mairie avec les gendarmes, je voulais poser des questions à ERDF, je n'ai pas eu de réponse, je m'abstiendrai pour le vote du budget de la Commune.*

Taux d'imposition :

En préalable au vote de l'ensemble des budgets examinés, il convient de voter les 4 taxes de la fiscalité communale. La proposition faite au conseil municipal est de voter, pour 2016, le maintien des taux en vigueur en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Taxe d'habitation	18,43%
Taxe foncière bâti	18,22%
Taxe foncière non bâti	59,95%
C.F.E.	26,63%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE) :

- ADOPTE le budget principal 2016 tel que présenté.

CHAUFFERIE BOIS :

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement présentés aujourd'hui sont ceux qui avaient été établis fin 2015. Les 1^{ères} factures 2015 ont été réglées début 2016. Cette année sera, budgétairement, la 1^{ère} année de réel exercice et ce n'est qu'en 2017 que nous pourrons nous appuyer sur des bases expérimentées.

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 34 360 €.

En dépenses, les principales charges sont l'achat de combustible (12 860 €), l'entretien de la chaudière (5 000 €) et l'amortissement des installations (7 830 €)

En recettes, la principale ressource est la vente d'énergie pour un total estimé de 18 360 € est la location des installations (à l'EPHAD et à la MSP) pour un total de 14 590 €.

	DESIGNATION	BP 2016
DEPENSES		
605	Eau	200,00
6061	EDF	500,00
6062	Combustible	12 860,00
	Achat Energie Maison de Retraite	1 500,00
6064	Fournitures administratives	300,00
6152	Entretien	5 000,00
6156	Maintenance	900,00
616	Assurances	500,00
6261	Frais téléphone	500,00
	Location chaufferie gaz	250,00
011 Charges à caractère général		22 510,00
621	Personnel	1 000,00
012 Charges personnel		1 000,00

66	Charges financières	1 370,00
	Amortissement	7 830,00
	Provision pour risques	1 650,00
66 Charges financières		10 850,00
TOTAL		34 360,00
RECETTES		
70	Vente énergie	18 360,00
	Location Maison de Retraite	12 690,00
	Participation Maison de Santé	1 900,00
	Excédent antérieur	1 410,00
TOTAL		34 360,00

M. ESPAZE : *A quoi correspondant les frais de personnel ?*

M. BENEFIGE : *Au temps passé aux relevés des compteurs, à la présence lors des livraisons de bois déchiqueté et au suivi administratif.*

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 160 400 €.

En dépenses nous avons le coût total de la construction des installations de la chaufferie (156 500 €) et le 1^{er} remboursement d'emprunt de 3 900 €)

En recettes, principalement, le montant des subventions pour 70 693 € et le montant de l'emprunt de 80 000 € dont une partie s'inscrit au travers de l'excédent 2015 reporté en 2016.

	DESIGNATION	BP 2016
DEPENSES		
1641	Remboursement emprunt	3 900,00
2315	Travaux	156 500,00
TOTAL		160 400,00
RECETTES		
	Subventions	70 693,00
	Emprunt	56 000,00
	Amortissement	7 830,00
	Excédent antérieur	25 877,00
TOTAL		160 400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget « chaufferie bois » 2016 tel que présenté.

EAU ET ASSAINISSEMENT – M 49 :

Fonctionnement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 622 798,47 €.

Les dépenses courantes nettes, hors virement à la section d'investissement et dotations aux provisions, s'élèvent à 297 798,47 €.

Côté recettes, le total des recettes courantes s'élève à 232 000 €.

Une fois ajoutés les subventions « Rive Droite » (240 000 €) et l'excédent antérieur (150 798,47 €), le solde prévu en fin d'année, sera positif à hauteur de + 325 000 €, somme qui permettra de couvrir le virement nécessaire à la section d'investissement de 200 000 €.

	DESIGNATION	BP 2016
DEPENSES		
605	Achat Eau	15 000,00
6061	EDF	1 500,00
6064	Fournitures administratives	650,00
6066	Carburant	900,00
6071	Compteurs	1 000,00
6152	Entretien réparations	10 000,00
6156	Maintenance station	42 000,00
616	Assurances	1 000,00
626	Frais postaux	300,00
6261	Frais téléphone	1 500,00
6281	Analyse d'eau	3 500,00
6378	Redevance pollution	40 000,00
011 Charges à caractère général		117 350,00
621	Personnel	28 851,09
012 Charges personnel		28 851,09
66	Charges financières	43 800,00
66 Charges financières		43 800,00
672	Annulation titres	15 000,00
67 Charges exceptionnelles		15 000,00
6811	Amortissement travaux	92 797,38
68 Dotation aux amortissements		92 797,38
	Provisions	125 000,00
023	Virement investissement	200 000,00
TOTAL		622 798,47
RECETTES		
7011	Vente eau	140 000,00
701241	Redevance pollution	18 000,00
70611	Redevance assainis. collectif	40 000,00
70612	Redevance modern. réseau	8 000,00
7068	Raccordements	11 000,00
Vente de produits		217 000,00

751	Subvention agence de l'eau	15 000,00
748	Subv. Rive droite	240 000,00
Subventions		255 000,00
002	Excédent antérieur	150 798,47
TOTAL		622 798,47

Investissement :

Le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 506 859,02 €.

En dépenses, sont inscrits principalement :

- 34 744 € affectés au remboursement 2016 des emprunts,
- 404 000 € pour les travaux dits « Rive Droite » qui sont d'ores et déjà lancés et qui s'achèveront en juillet,
- 68 114 € étiquetés « travaux divers » qui constituent essentiellement une provision pour des travaux ultérieurs.

Les ressources sont composées de :

- L'excédent 2015 reporté de 14 061 €,
- Des amortissements pour un montant de 92 797 €.
- Un emprunt pour les travaux rive droite de 200 000 €
- Le virement attendu depuis la section de fonctionnement de 200 000 €

PROGRAMMES	GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	RIVE DROITE	INNONDATIONS 2014	TOTAL
DEPENSES	34 744,26	68 114,76	404 000,00	0,00	506 859,02
1641 Remboursement emprunts	34 744,26				34 744,26
221 Achat terrains			4 000,00		4 000,00
2315 Travaux		68 114,76	400 000,00		468 114,76
RECETTES	306 859,02	0,00	200 000,00	0,00	506 859,02
021 Virement fonctionnement	200 000,00				200 000,00
001 Excédent reporté	14 061,64				14 061,64
6411 Emprunts			200 000,00		200 000,00
2818 Amortissement travaux	92 797,38				92 797,38

M. ESPAZE : *On parle de Rive Droite et du Pont Vieux.*

M. BENEFIGE : *Durant l'hiver, il y a eu un problème sur le réseau d'alimentation au niveau du Pont Vieux. Des travaux ont été faits en urgence pour que les abonnés en rive droite aient de l'eau. A noter que cela représentera une économie sur le projet global de la Rive Droite puisque est supprimée la nécessité d'une canalisation entre Rimbal et le Pont Vieux.*

M. LAFONT : *En fonctionnement, il y a 240 000 € de subventions pour la Rive Droite et il n'y a que 200 000 € en investissement.*

M. BENEFACTE : *Il ne s'agit que de prévisions. Le montant définitif des subventions sera fonction du coût réel des travaux.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget « eau et assainissement » 2016 tel que présenté.

M. BENEFACTE : *Je tiens à remercier Madame Chantal CHAUBET et l'ensemble du personnel administratif municipal pour tout le travail qui a été fait sur les comptes administratifs et les budgets primitifs ainsi que pendant la période de transfert de la Trésorerie de Lasalle vers St Hippolyte du Fort, transfert qui a occasionné des contraintes supplémentaires.*

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2016

Il, est important de noter que les associations qui n'ont pas déposé un dossier complet de demande de subvention devront d'abord fournir les pièces manquantes avant de pouvoir recevoir la subvention accordée.

A noter également que le versement de l'ensemble des subventions (27 310 €) s'échelonne sur 4 mois, du mois de mai au mois de d'août du fait de la nécessité de veiller au niveau de la trésorerie de la commune.

Il est rappelé par ailleurs que les aides accordées pour les voyages scolaires, en école primaire comme en collège, seront versées directement aux familles concernées comme le prévoit la réglementation.

ECOLES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2016 :

USEP Ecoles – adhésion	240,00
Projets pédagogiques des classes	1 200,00
Participation festival des Mômes	610,00
Frais administratifs direction	150,00
Petit équipement	150,00
Aides versées directement aux familles	
Classe découverte (55 € par enfant)	2 000,00
Voyage scolaire - Collège (55 € par enfant)	150,00

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

SUBVENTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2016 :

Association des Parents d'Elèves	400,00
L'Art Scène	3 500,00
ASART	1 500,00
Club randonnée pédestre	300,00
Lasalle 2 gyms	250,00
Le Nez au Vent	500,00
Prévention routière	100,00
Yogatika	200,00
Anciens du Maquis	200,00

- DIT que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2016.

AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Patrick BENEFIGE, Mme Isis OLIVIER et M. Michaël BERLY ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer aux Amis de la Bibliothèque une subvention de 400 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

CLUB CEVENOL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Patrick BENEFIGE, M. Michel LAFONT, ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Club Cévenol une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

CINECO :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Patrick BENEFIGE et Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association CINECO une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

VIVALTO :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (M. Patrick BENEFIGE, Mme Jocelyne ZANCHI ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'Association VIVALTO une subvention de 1 200 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

VELO CLUB LASALLOIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Jean-François ANTON ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Vélo Club Lasallois une subvention de 400 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

BOULE LASALLOISE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Jean-François ANTON ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 300 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

CLUB TENNIS DE TABLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Jean-François ANTON, Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Club Tennis de Table une subvention de 150 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE PROTESTANTE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association cultuelle de l'Eglise Protestante une subvention de 1 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

LE GRILLON :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michaël BERLY ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Le Grillon » une subvention de 300€,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

EVEN :

M. FIGUIERE : *Quel est le but de cette association ?*

M. BENEFACTICE : *L'aide et l'accompagnement aux personnes en difficultés psychiques.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE), Mme Isis OLIVIER ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à Even une subvention de 250 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

COMITE DES FÊTES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Jacqueline BOUVOT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 6 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

ASSOCIATION CHAMP-CONTRECHAMP :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE), Mmes Jocelyne ZANCHI et Isis OLIVIER ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Champ Contrechamp une subvention de 4 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

DISPENSARE DE SOINS NATURELS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (MM. ESPAZE et FIGUIERE) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Dispensaire de soins naturels » une subvention de 400 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2016.

Monsieur Patrick BENEFICE informe l'assemblée que des décisions prises en réunion plénière de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » ce 6 avril 2016, concernant des aides versées à des associations lasalloises :

- Champ-Contrechamp..... : 5 000 €
- Art'Scène : 2 000 €
- Vivalto : 2 200 €

INCROYABLES COMESTIBLES

Monsieur Patrick BENEFICE laisse la parole à Madame Jacqueline BOUVOT qui présente le projet du collectif « les citoyens d'après-demain ».

Ce collectif, suite à une mobilisation citoyenne, souhaite faire « venir » les incroyables comestibles » à Lasalle et sollicite l'accord de principe de plantation dans des espaces publics d'une « nourriture à partager ». Une journée d'action collective, fête et partage, est envisagée le 1^{er} mai. Le collectif travaille déjà avec l'école et le Centre de Loisirs.

Mme BOUVOT : *Leur idée est de planter des légumes et aussi des arbres fruitiers.*

Mme GRAND : *Comment faire pour connaître mieux ce collectif et avoir plus de renseignements sur ses projets ?*

M. BENEFICE : *Mme Jacqueline BOUVOT est en contact avec eux et peut donner des informations. Suite à la projection du film « Demain » par CINECO, plusieurs personnes se sont mobilisées et constituent la base du collectif. Leurs réunions sont ouvertes à tout le monde.*

Mme BOUVOT : *Pour l'instant, c'est un collectif pas une association.*

M. BENEFICE : *Ce serait bien qu'il désigne des représentants pour faciliter les échanges avec la municipalité.*

- Mme ROUVERET :** *Quel est le projet ?*
- Mme BOUVOT :** *Pour l'instant, investir le terrain devant la Maison de Retraite et la parcelle derrière le monument aux morts et planter des légumes.*
- Mme GRAND :** *Qui va les manger ?*
- Mme BOUVOT :** *Tout le monde, il est prévu de faire profiter des légumes partout où cela sera possible.*
- Mme ROUVERET :** *Est-ce le collectif qui va entretenir ces plantations ?*
- Mme BOUVOT :** *Oui mais si une personne a envie de les entretenir, elle peut.*
- Mme ROUVERET :** *C'est bien de planter mais il faut aussi que ce soit esthétique.*
- Mme BOUVOT :** *Au départ, il y aura plus d'arbres fruitiers que de légumes. Le collectif s'engage à assurer l'entretien des plantations. Le 1^{er} mai devrait être le point de départ de l'action avec une information à la population.*
- M. ESPAZE :** *Les légumes c'est plutôt aux jardins familiaux que dans les espaces publics, il serait plus judicieux de mettre des fleurs dans le centre du village que des légumes.*
- M. BENEFICE :** *C'est une idée originale, c'est quelque chose qui crée du lien.*
- M. FIGUIERE :** *Pour le bien vivre ensemble, le partage et le lien, essayons.*
- M. BERLY :** *C'est une initiative pour le bien du lien social et du partage sur des parcelles municipales. C'est un projet à construire avec le collectif. Nous aurons besoin d'élus référents vis-à-vis du collectif.*
- Mme BOUVOT :** *Je veux bien le faire.*
- Mme ZANCHI :** *Moi aussi.*
- M. BENEFICE :** *Ce soir, nous nous prononçons sur le principe, mais il faudra, par la suite, un accord avec les services municipaux.*
- M. ESPAZE :** *Il y a les problèmes d'incivilité.*
- M. ANTON :** *Les employés communaux ne pourront pas entretenir les plantations.*
- Mme BOUVOT :** *C'est le collectif qui s'en occupe.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de plantations dans les espaces publics, présenté par le collectif « les citoyens d'après-demain »,
- DESIGNÉ comme référents : Mme Jacqueline BOUVOT, Mme Jocelyne ZANCHI et M. Michaël BERLY.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ZANCHI : *Il y a eu un vol avec effraction à l'école, le lundi de Pâques.*

M. BERLY : *Est-ce qu'il y a eu dépôt de plainte ?*

Mme ZANCHI : *Oui et les gendarmes sont venus.*

La séance est levée à 19 heures 45.